



SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2013

Avril 2015

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef de service	Ndiouma FAYE
Chef de service Adjoint	Birane NIANG
Chauffeur	Ousmane Samba BEYE

COMITE DE VALIDATION

Séckène SENE, Abdoulaye TALL, Mamadou DIENG, Mamadou BAH, Oumar DIOP, El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Saliou MBENGUE, Alpha WADE, Thiayédia NDIAYE, Amadou Fall DIOUF, Adjibou Oppa BARRY, Atoumane FALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou Diack LY.

CHAPITRE 7: RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles dont dispose la région de Matam sont résumées à travers les composantes thématiques suivantes :

- gestion du domaine forestier ;
- bilan de la Campagne Nationale de Reboisement 2013 ;
- aménagements et production forestière ;
- gestion de la faune et des aires protégées ;
- protection des forêts contre les feux de brousse.

7.1 Gestion du domaine forestier

7.1.1 Présentation du domaine forestier régional

Deuxième région au classement national de part sa superficie, Matam dispose d'un énorme potentiel dans le domaine forestier. Les effets de l'action humaine combinés aux feux de brousse et aux sécheresses répétées ont affecté tant sur le plan végétal qu'animal les ressources régionales. Face à cette situation, le service des eaux et forêts mène des actions concrètes dans le but de régénérer les ressources forestières en collaboration avec les partenaires au développement.

La région de Matam dispose de 3 zones éco-géographiques que sont le Diéry, le Walo et le Ferlo.

- **Le Walo** est caractérisé par une végétation dominée par *Acacia nilotica* var. *tomentosa* (communément appelé *gonakier*) sur des sols argileux formant des cuvettes d'inondation et de décantation.
- **Le proche Diéri** est constitué d'une zone de hautes terres bordant le lit majeur du fleuve avec des sols sableux et une végétation de type arbustif à arboré (*Acacia senegal*, *Acacia tortilis*, *Acacia nilotica* var. *adansonii*, *Acacia seyal*, *Combretum glutinosum*, etc.) et une biomasse herbacée très importante.
- **Le Diéri** est formé de terres sablonneuses et pauvres non inondées par la crue. On y trouve *Acacia senegal* et *Acacia raddiana*, *Acacia nilotica* var. *tomentosa*, etc. Il existe des parcs à *Ziziphus mauritiana* et à *Balanites aegyptiaca*.
- **Le Ferlo-Est** est caractérisé par des sols latéritiques avec des strates ligneuses à dominante *Pterocarpus lucens* parfois en association avec *Acacia seyal*, *Combretum micranthum*, *Combretum nigricans*, *Dalbergia melanoxylon*, etc.
- **Le Ferlo-Sud** est couvert d'une végétation de type pseudo-steppe arbustive à dominante *Acacia tortilis*, *Acacia Senegal* et à *Balanites aegyptiaca* sur sols sablo-argileux. Les sols ferrugineux sont, quant à eux, couverts de *Pterocarpus lucens*, *Dalbergia melanoxylon* et d'un tapis herbacé dominé par *Andropogon gayanus* et *Cenchrus biflorus*.

7.1.2 Les forêts classées et réserves de la région

La région compte cinq (5) forêts classées dont les quatre sont dans le département de Matam et un (1) dans celui de Kanel. Elle compte également huit (8) réserves de faune, toutes dans le département de Ranérou-ferlo, dont est directement gérée par la Direction des parcs nationaux.

Tableau 7.1 : Situation des massifs classés dans la région

Forêts Classées et Réserves	Référence de classement	Superficie (ha)	Observations
Département de Kanel			
Forêt classée de Dolol	2661 du 10/07/1974	170	Rôneraie dégradée
Sous total 1		170	Taux de classement du département de Kanel : 0,01 %
Département de Matam			
Forêt classée de Balel	5742 du 19/10/1950	30	Gonakeraie
Forêt classée de Diamel	5742 du 19/10/1950	5 900	Gonakeraie
Forêt classée de Gaol	3220 du 06/05/1951	770	Gonakeraie
Forêt classée de Lambango	2384 du 08/05/1952	5 580	Dont 75ha de mise en défens
Sous total 2		12 280	taux de classement du département de Matam : 0,42 %
Département de Ranérou Ferlo			La Réserve de Faune Nord, d'une superficie totale de 487000 ha, est gérée par la Direction des Parcs Nationaux. Elle est à cheval entre les départements de Podor (155000 ha) et de Ranérou Ferlo (332000 ha).
Réserve de Faune Ferlo-Sud	72-347 du 21/03/1972	663 700	
Réserve de Faune Ferlo-Nord	72-346 du 21/03/1972	487 000	
Réserve S.P. Younoféré	6450 du 08/04/1955	49 400	
Réserve S.P. Louguéré-Thioly	5139 du 27/07/1955	198 000	
Réserve S.P. Vélingara-Ferlo	887 du 13/12/1954	50 000	
Réserve S.P. Mbem- Mbem	4533 du 28/06/1956	37 700	
Réserve S.P. Sab- Sabré	5524 du 28/06/1955	65 000	
Sous total 3		1 550 800	Taux de classement du département de Ranérou Ferlo : 92,4 %
Total général		1 562 550	Taux de classement de la Région : 52,7 %

Source : Rapport annuel IREF de Matam 2012

7.2 Bilan de la campagne nationale de reboisement 2013

La Nouvelle Politique Forestière (NPF) du Sénégal, complétée par le Plan d'Action Forestier Régional (PAFR) privilégie l'implication des populations locales dans le processus de conservation et de restauration des ressources forestières du pays. C'est dans cette optique que l'IREF de Matam travaille en partenariat avec différents acteurs et pour ce faire, l'organisation de CLD, de CDD et CRD ainsi que de réunions fréquentes avec ces acteurs sont organisées périodiquement dans le but de trouver les voies et moyens pour la mise en œuvre du programme de reboisement de la région.

7.2.1 La production de plants

La production totale de plants est de **426 625** toutes espèces confondues. Elle a été fournie par **28** pépinières réparties comme suit :

- 07 pépinières en régie ;
- 06 pépinières villageoises ;
- 03 pépinières communautaires ;
- 09 pépinières individuelles ;
- 02 pépinières scolaires ;
- 01 pépinière privées /ONG.

Tableau 7.2 : Production de plants par structure et par type de pépinière

STRUCTURES	PEPINIERES													
	En régie		Villageoises		Communautaires		Individuelles		Scolaires		Privées /ONG		TOTALE	
	pép	Plants	pép	plants	pép	plants	pép	plants	pép	plants	pép	plants	pép	plants
IREF/ Secteurs														
SEF Kanel	2	15 100	0	0	1	13 500	7	13 850	0	0	0	0	10	42 450
SEF Matam	0	0	5	46 001	1	897	2	3 690	1	200	1	6 320	10	57 108
SEF Ranéroù Ferlo	1	22 050	0	5 880	0	0	0	0	1	5 692	0	0	2	33 622
IREF	1	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	120 000
Sous-total 1	4	157 150	5	51 881	2	14 397	9	17 540	2	5 892	1	6 320	23	253 180
PROJETS /Agences														
PROGEDE2	1	33 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	33 500
GMV	1	112 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	112 500
ANEV	1	16 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	16 500
Sous-total 2	3	162 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	162 500
ONG / Projets														
PGIES	0	0	1	2 245	1	8 700	0	0	0	0	0	0	2	10 945
Sous-total 3	0	0	1	2 245	1	8 700	0	0	0	0	0	0	2	10 945
Total général	7	319 650	6	54 126	3	23 097	9	17 540	2	5 892	1	6 320	28	426 625

Source : Bilan CNR2013 IREF /Matam

Tableau 7.3 : Production de plants par espèce et par type de pépinière

Espèces	En régie	villageoises	communautaires	individuelles	scolaires	privées	totales
Acacia laeta	400	0	0	0	0	0	400
Acacia mellifera	40 000	3800	98	426	0	1500	45824
Acacia nilotica	3950	710	0	300	0	0	4960
Acacia raddiana	200	100	0	150	0	0	450
Acacia senegal	160060	5400	9360	490	0	0	175310
Azadirachta indica	8800	150	0	350	0	0	9300
Cordyla pinnata	2500	0	0	0	0	0	2500
Eucalyptus camaldulensis	29575	8301	5194	4953	1442	2130	51595
Faidherbia albida	3310	0	0	0	0	0	3310
Jatropha curcas	10 000	10000	0	0	0	0	20000
Leucaena leucocephala	47	0	534	797	0	0	1378
Moringa oleifera	2250	1700	1575	579	600	0	6704
Parkinsonia aculeata	2500	0	0	0	450	0	2950
Prosopis africana	3750	0	3056	4976	0	0	11782
Prosopis juliflora	5000	10574	300	500	2250	650	19274
Terminalia mantali	0	0	0	283	0	0	283
Divers	7145	0	0	0	0	1140	8285
SOUS-TOTAL 1	279487	40735	20117	13804	4742	5420	364305
Espèces Fruitier-forestières							
Adansonia digitata	1400	0	0	0	0	0	1400
Anacardium occidental	9950	3800	486	898	0	0	15134

Balanites aegyptiaca	1720	2745	65	0	0	0	4530
Detarium senegalensis	0	12	0	0	0	0	12
Diospyros mespiliformis	1435	54	240	0	0	0	1729
Ziziphus mauritiana	4945	6570	0	400	0	0	11915
Autres	500	0	0	0	0	0	500
SOUS-TOTAL 2	8560	8566	791	1298	0	0	35220
Espèces Fruitières							
Achras sapota	0	0	0	0	0	200	200
Carica papaya	3690	0	0	0	0	0	3690
Citrus lemon	0	0	753	378	0	0	1131
Mangifera indica	0	0	1176	789	0	500	2465
Psidium guajava	0	100	0	0	0	0	100
Autres	5100	0	0	388	0	200	5688
SOUS-TOTAL 3	8790	100	1929	1555	0	900	13274
Espèces ornementales							
Cordia sp	45	0	62	318	300	0	725
Delonix regia	5368	800	198	565	850	0	7781
Hura crepitans	700	0	0	0	0	0	700
Autres	5310	0	0	0	0	0	5310
SOUS-TOTAL 4	11423	800	260	883	1150	0	14516
Total général	319650	54126	23097	17540	5892	6320	426625

Source : Bilan CNR2013 IREF /Matam

7.2.2 Résultats de la Campagne Nationale de Reboisement 2013

Avec la médiocre répartition spatio-temporelle des pluies dans la région, la reprise des plantations réalisées cette année et de la régénération végétale naturelle s'en ressentira. Toutefois, avec le retour des pluies par la recrudescence des précipitations observée durant les mois d'Août et de Septembre, le déficit constaté s'est davantage résorbé entraînant une amélioration de la satisfaction des besoins hydriques des formations forestières naturelles en place.

Plantations massives

Tableau 7.4 : Réalisations massives par structure et par type de plantations

TYPES	Régie		Villageoises		Communautaires		Individuelles		Scolaires		Privés/ONG		Total	
	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants
IREF DE MATAM														
SEF Kanel	4	816	1	400	0	0	3	1 200	1	204	1	204	10	2 824
SEF Matam	1	990	10	4 255	12	4 280	24	15 110	3	2 135	0	0	50	26 770
SEF Ranérou	94	12 500	7	2 500	0	0	0	0	5	2 200	0	0	106	17 200
IREF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total 1	99	14 306	18	7 155	12	4 280	27	16 310	9	4 539	1	204	166	46 794
PROJETS														
PRAGEDE 2	66	27 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66	27 900
ANGMV	163	14 408	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	163	14 408
ANEV	52	23 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52	23 400
Sous-total 2	281	65 708	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	281	65 708
ONG/ Projets														
PGIES	0	0	12	6 500	27	12 300	0	0	0	0	0	0	39	18 800
Sous-total 3	0	0	12	6 500	27	12 300	0	0	0	0	0	0	39	18 800
Total période	380	80 014	30	13 655	39	16 580	27	16 310	9	4 539	1	204	486	131 302

Source : Bilan CNR2013 IREF /Matam

Plantations linéaires

Les plantations linéaires comprennent les haies vives, les brise-vent, les axes routiers, les délimitations, les ombrages, les fruitiers etc.

Tableau 7.5 : Bilan des plantations linéaires

ACTIVITES STRUCTURES	AXES ROUTIERS		DELIMITATIONS/ ALIGN		HAIES VIVES		BRISE- VENT		PARE-FEU VERTS		TOTAUX	
	Km	plants	Km	plants	km	plants	km	plants	km	plants	km	plants
IREF DE MATAM												
SEF Kanel	3	3 000	0	0	4	4 000	6	6 000	0	0	13	13 000
SEF matam	2,3	360	15	3 227	15	42 166	26	14 360	0	0	58	60 113
SEF Ranérou	2	400	0	0	0	0	0	0	0	0	2	400
IREF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total 1	7	3 760	15	3 227	19	46 166	32	20 360	0	0	73	73 513
PROJETS/AGENCE												
ANEV	5	1000	0	0	11	16 000	2	2 000	0	0	18	19 000
Sous-total 2	5	1000	0	0	11	16 000	2	2 000	0	0	18	19 000
ONG/ Projets												
PGIES	1,5	300	0	0	3	3 500	1	1 140	0	0	6	4 940
PRODAM2	0	0	0	0	6	10 504	0	0	0	0	6	10 504
YADJENDE	0	0	2	400	2	3 540	0	0	0	0	4	3 940
Sous-total 3	1,5	300	2	400	11	17 544	1	1 140	0	0	16	19 384
Total général	14	5 060	17	3 627	41	79 710	35	23 500	0	0	107	111 897

Source : Bilan CNR2013 IREF /Matam

Plantations conservatoires

Tableau 7.6 : Plantations conservatoires

TYPES STRUCTURES	MISES EN DEFENS		ENRICHISSEMENTS		TOTAL	
	Ha	plants	ha	plants	ha	plants
SEF Kanel	1	204	1	204	2	408
PROGEDE2	500	6 500	0	0	500	6 500
Total	501	6 704	1	204	502	6 908

Source : Bilan CNR2013 IREF /Matam

Espaces publics et distributions individuelles de plants

Tableau 7.7 : Espaces publics et distributions individuelles de plants

Structures	TYPES				TOTAUX	
	ESPACES PUBLICS		DISTRIBUTIONS INDIVIDUELLES			
	Ha	Plants	Plants		Ha	Plants
SEF kanel	0	0	18 474		0	18 474
SEF Matam	0	0	3 417		0	3 417
SEF Ranérou	15	2 050	5 320		15	7 370
IREF	0	0	47 830		0	47 830
Total	15	2 050	75 041		15	77 091

Source : Bilan CNR2013 IREF /Matam

7.3 Les ratios

Tableau 7.8 : Illustration par des ratios

Activités	Prévisions	Réalisations	Ratio (%)	Prévisions	Réalisations	Ratio (%)
Production de plants (nombre de plants)	1 000 000					
Nombre de pépinières (nombre de pépinières)	28			28		
Plantations massives (ha/nombre de plants)	300					
Plantations linéaires (km/nombre de plants)	200					
Plantations conservatoires (ha/nombre de plants)	1 000			6908	502	
Espaces publics (ha/Plantations en nombre de plants))	20		15			75
Distributions individuelles de plants (nombre de plants)	1 000		27 211			2 721,1

Source : Bilan CNR 2013 IREF /Matam

7.4 Analyse et commentaire des résultats de la CNR 2013

7.4.1 Production de plants

426 625 plants ont été effectivement produits au niveau de 28 pépinières, ce qui représente, par rapport aux prévisions, un taux de réalisation de 43%. Les distributions individuelles qui sont de 77 091 plants représentent 18 % de la production totale de plants. Les 203 801 plants mis en terre de façon contrôlée et appuyée représentent 35 % de la production. La production décentralisée tenue par les pépinières de type villageois, communautaire, individuel et privé était de 197 989 plants soit 34 % de la production régionale. La production des pépinières dites villageoises représente 77 % de la production décentralisée.

Concernant les pépinières en régie, la région dispose de deux dans les départements de Kanel et de Ranérou et d'une troisième dite régionale à Matam. Cette dernière comme les deux premières, en raison de la configuration actuelle, doivent être revues. En effet, il y a nécessité d'agrandir les aires de production de ces pépinières par l'amélioration et le renforcement des équipements existants ou par la construction et l'équipement de nouvelles infrastructures de production plus propres à chacune des circonscriptions administratives citées.

Les moyens humains étaient largement insuffisants pour la campagne mais également pour bien d'autres aspects encore de la vie du service à Matam. Les moyens matériels et logistiques ont été cette année beaucoup en deçà du minimum requis. A propos des intrants (graines, produits phytosanitaires, semences, petit matériel, etc.), des efforts supplémentaires pour l'amélioration des dotations de la région devraient être faits au cours des années à venir.

La période retenue pour la mise en place des intrants dans la région n'est pas souvent appropriée. Des retards assez préjudiciables au bon déroulement de la CNR en résultent quelque fois. Ils sont pour la plupart préjudiciables à la bonne exécution des activités des CNR et à l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés. Les semences envoyées directement par le PRONASEF aux secteurs ne sont pas souvent contrôlées et suivies par l'IREF. La division sylviculture et reboisement de l'inspection devrait jouer le rôle de répondant du PRONASEF au niveau de la région.

7.4.2 Plantations

Les distributions individuelles de plants ont intéressé 316 personnes réparties entre 67 localités. Elles ont servi de support à la réalisation principalement de Brise - vents, de Haies-vives et de délimitations. Ces résultats traduisent l'enthousiasme d'une partie de la population et son intérêt tout particulier pour le reboisement.

Par ailleurs, d'autres efforts ont été faits à travers des écoles notamment. La mobilisation des populations surtout des jeunes et des collectivités locales n'a pas été cette année assez décisive.

7.4.3 Difficultés recensées

- insuffisances de semences : des semences ont été récoltées sur place afin de résorber le manque.
- manque de gardien à la pépinière régionale : vol possible de matériels à cause de cette insécurité.
- Insuffisance du personnel de soutien (manœuvres).
- Aménagement très sommaire de la pépinière régionale, grosse pourvoyeuse de plants (pas de planches améliorées pas d'ombrières, ni de logement pour gardien, etc.).
- Insuffisance de moyens de production (gainés et matériel de pépinière notamment).
- Vétusté des bassins des pépinières en régie : ce qui constitue de réels problèmes pour la production de plants.
- La pépinière régionale de Matam manque de clôture.
- L'arrosage des plants de la pépinière en régie de Ranérou dépend du forage hypothétique de la commune de Ranérou.
- Le secteur de Kanel ne dispose pas de pépinière digne de ce nom.
- Le secteur de Matam ne dispose pas de pépinière en régie à Matam.

7.4.4 Recommandations

- recruter un gardien permanent pour assurer la sécurité des infrastructures et des équipements de la pépinière régionale ;
- recruter des manœuvres permanents pour assurer la disponibilité permanente des plants ;

- renforcer l'effectif du personnel saisonnier pour améliorer la quantité de la production ;
- créer et aménager deux pépinières modèles à Matam (secteur) et à Kanel pour permettre à ces structures de pouvoir mieux faire face aux problèmes qui sont les leur.
- aménager la pépinière régionale pour améliorer les productions et l'utilisation de la main d'œuvre temporaire, etc. ;
- A défaut, mettre en place un système d'ombrière mécanique (nouveau type) afin de réduire les effets néfastes des hautes températures et de l'insolation ;
- construire un logement pour gardien au niveau de la pépinière régionale ;
- etc.

7.4.5 Conclusion

La mobilisation des partenaires pour la production de plants et leur engagement pour les opérations de plantation ont été importants malgré quelques insuffisances relevées ici et là. Compte-tenu de la complexité de la situation écologique de la région et de la nature particulière de gestion des ressources naturelles par les populations, il importe que la population soit maintenant suffisamment consciente de la nécessité de réhabiliter son milieu naturel par le renforcement de la présence de l'arbre et par des actions significatives de conservation et de préservation des ressources forestières notamment.

Il s'agit, à cet égard, de planter davantage mais aussi d'entourer les plants de soins propres à assurer leur survie et leur plein développement et de préserver durablement la végétation résiduelle en place. En fait, dans le contexte spécifique de la région de Matam, la difficulté est moins la réussite apparente et éphémère d'une ou de plusieurs actions isolées mais le nécessaire déclic qui résout définitivement le problème à l'origine du manque d'intérêt des populations à reboiser et à préserver durablement les ressources dont dispose la région. C'est un pari et une exigence. Il interpelle toutes les consciences patriotiques de ce pays car la situation de la région de Matam ne diffère en réalité en rien des autres situations écologiques du pays.

7. 5 Gestion de la faune et des aires protégées

La chasse est interdite dans la région depuis 1975. Face aux menaces du braconnage et de la pression du cheptel domestique, liées surtout à la forte transhumance, la dynamique de la faune dans la région est suivie avec intérêt par le service forestier et la DPN.

7.5.1 Gestion de la faune

La faune endémique est essentiellement composée de la gazelle à front roux (*gazelle ruffrons*), de l'Autruche (*Strithio camelus*), de la grande Outarde arabe (*Oris arab*) et de la poule de pharaon (*Eupodotis Senegalensis*). D'autres espèces sont aussi rencontrées : l'hyène tachetée, le chacal doré, le phacochère, le caracal, le patas roux ainsi que des rongeurs et de petits carnivores.

L'avifaune est bien représentée avec de fortes colonies de pintades et de francolins, des gangas, des pigeons verts, des merles métalliques et des tourterelles. On y rencontre aussi le rollier d'Abyssinie, le busard des sauterelles et toute une gamme de passereaux. Le Haut Ferlo est régulièrement visité par des oiseaux d'eau migrants tels que le dendrocygne, le héron cendré, l'aigrette, l'ombrette, la sarcelle, le vameaux et l'Oie de Gambie.

La population de reptiles est composée de tortues terrestres (*Geochelone sulcata*), du python, du varan et de la vipère.

Par ailleurs il faut noter la présence du lamantin (*Trichechus senegalensis*), une espèce de la famille des Trichechidés, de l'ordre des Siréniens (ou vaches marines) qui sont les seuls mammifères aquatiques herbivores. Il fait partie de l'espèce la plus menacée parmi les lamantins qui sont entre autres le lamantin d'Amazonie (*Trichechus inunguis*) et le lamantin des Caraïbes (*Trichechus manatus*).

Vu son statut d'espèce intégralement protégée au Sénégal (voir art. D36, loi 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune), la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) à qui les prérogatives de conservation du lamantin sont attribuées, accorde une grande importance à la sauvegarde de cette espèce. Dans la région de Matam on rencontre cette dernière dans le fleuve Sénégal, le bras du fleuve Nawel, les affluents de Waoundé, Dioulol, Pattowel et la mare de wendou kanel.

7.5.2 Gestion des aires protégées

En plus des forêts classées, des réserves et des mises en défens, les aires protégées (UP) de la région comprennent aussi les formations forestières suivantes :

Tableau 7.9 : Les UP de la région

Nom du massif	Superficie (ha)	Objet d'une délibération (oui/non)	LOCALISATION		Structure d'encadrement
			Département	Commune/CR	
UP de Thionokh	20 000	Oui	Ranérou-Ferlo	Vélingara	AVSF
UP Loumboul S Abdoul	38 170	Oui	Ranérou-Ferlo	Oudalaye	PGIES
UP Malandou	72 820	Oui	Kanel	Ouro-Sidy	PGIES
UP Windé Diohi	86059	Oui	Kanel	Ndendori et OS	PGIES
RNC Mbounguiel	128 510	Oui	Kanel	Ouro-Sidy	PGIES

Source : Rapport annuel 2013 IREF de Matam

Des problèmes majeurs de développement durable et de conservation de la biodiversité ont été identifiés à travers les principaux types d'écosystèmes de la région. Il faut noter que les RNC ou UP sont essentiellement des zones de terroir affectées à des fins de conservation et de production, gérées de façon communautaire et selon des normes pour répondre aux besoins des populations concernées. A cet effet des plans d'aménagement et de gestion ainsi que des plans d'actions ont été élaborés pour chacune des RNC/UP dont la mise en œuvre a permis d'avoir les résultats attendus dans le cadre d'une utilisation durable des ressources naturelles et de la préservation de la biodiversité.

7. 6 Protection des forêts de la région contre les feux de brousse

Depuis des années, de septembre/octobre à juin, la région de Matam est régulièrement en proie aux feux de brousse. Et pour y faire face, la lutte est souvent sans merci et de longue haleine. Elle dure généralement dix (10) mois dans l'année. Et dans ce combat, le Service forestier et les populations rurales organisées en comités sont aux avant- postes. Concernant la lutte directe qui est récurrente, elle exige des moyens lourds souvent difficiles à acquérir et à entretenir. Alors, la stratégie adoptée repose prioritairement, depuis quelques années, sur la prévention parce que plus sûre et moins coûteuse. Mais, celle-ci peine, à son tour, à éradiquer le mal. En attendant, Matam égrène pitoyablement, année après année, ses feux de brousse qui sont une ruine de son écologie partant de son économie. Espérons seulement qu'avec le concours de tous, le phénomène sera éradiqué un jour.

7. 7 Lutte préventive

Les activités d'IEC réalisées étaient pour l'essentiel des séances de sensibilisation organisées à l'occasion de réunions, de tournées et d'émissions radio. Ces dernières ont touché, dans le département de Ranérou-Ferlo, cent cinq (105) villages dont vingt (20) villages de l'unité pastorale de Dayane Guélodé encadrés par Agronomes Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), dans le département de Kanel, plus de 60 villages dont plus de la moitié dans l'arrondissement de Wouro Sidy, zone assez névralgique. Dans le département de Matam, ce sont 47 séances d'animation et 13 émissions radio qui ont été organisées.

Outre les émissions radio, 212 séances de sensibilisation, au total, ont été organisées au niveau de la

Face aux moyens limités du service forestier, le service encourage la création de comités villageois de lutte contre les feux de brousse. Aujourd'hui, 156 comités existent dans la région dont :

- 110 dans le département de Ranérou ;
- 43 dans celui de Matam et ;
- 03 à Kanel.

Ces comités ont tous été redynamisés.

Vingt (20) comités de la Communauté Rurale de Vélingara Ferlo sont équipés cette année par AVSF. La composition de cette dotation est de : 1 040 râdeaux, 1 110 coupe- coupes et 713 batte-feux. Les comités de lutte contre les feux de brousse intervenant dans la région sont très dynamiques : ils sont au cœur de la prévention et de la lutte active.

Et pour mieux traduire cet engagement, les comités de lutte contre les feux de brousse de la communauté rurale de Vélingara –Ferlo se sont organisés en fédération et certains du département de Kanel en comités inter villageois.

La mise en place et l'entretien d'un pare- feu sont coûteux et hors de portée des communautés villageoises. Pour cette année, aucun pare-feu n'a été ni réhabilité ni ouvert dans la région.

7. 8 Statistiques des cas de feux de brousse enregistrés

Les dispositions préventives prises cette année par le service forestier n'ont pas empêché malheureusement l'éclatement des feux dans la région. La lutte active qui nécessite des moyens et des stratégies est menée cette année pour arrêter la progression des feux tardifs. Et les populations locales organisées en comités de lutte étaient à l'avant garde de ce combat. Mais l'efficacité d'une lutte de cette nature dépend surtout de la capacité des comités à se mobiliser pour opérer plus efficacement. Dans la région, le dénuement dans lequel se trouvent aujourd'hui les comités et le service forestier ne favorise ni initiatives, ni les opérations habituelles.

Pour cette année, la région ne disposait que d'une seule unité mobile d'intervention. Et au titre des statistiques, 21cas de feux couvrant une superficie de 4922 ha sont enregistrés cette année.

Les dégâts causés dans la région par les feux de brousse se sont limités cette année au tapis herbacé et à la végétation ligneuse. Aucun cas de feu de brousse constaté dans la région n'a entraîné cette année de pertes de bétails, de vivres, d'habitations ou en vies humaines. Cependant, des mesures de sécurité pour préserver les habitations et le bétail devraient être prises le moment opportun, en septembre. Et pour renforcer ces mesures de sécurité, des séances de sensibilisation en direction des populations seront développées parallèlement par le Service en rapport avec les Autorités Administratives et les Collectivités Locales.

Tous les feux rapportés cette année dans la région sont d'origine anthropique.

Les auteurs des feux ne sont pas souvent appréhendés et les enquêtes qui sont souvent menées ne permettent généralement pas de les retrouver. La méfiance/ complicité de la population et l'insuffisance du personnel technique expliquent quelque peu cette situation.

7.8 Difficultés rencontrées et solutions envisagées

Les difficultés rencontrées sont entre autres :

- Absence d'unités mécaniques fonctionnelles d'appoint pour appuyer les comités de lutte en cas de feu ;
- Insuffisance de moyens logistiques pour la réalisation des activités de sensibilisation ;
- Insuffisance du personnel technique et d'appoint ;
- Manque de petits matériels de lutte ;
- Désintérêt des Collectivités Locales ;
- Manque de carburant pour une gestion plus responsable de la campagne de lutte contre les feux dans la région, etc.

Toutefois, il reste que les Collectivités Locales devraient être davantage sensibilisées, comprendre les enjeux des feux et par conséquent prendre en charge la mise en œuvre des actions de lutte.

7.9 Perspectives

Pour la prochaine campagne de lutte contre les feux de brousse, la stratégie sera le renforcement de la prévention qui se fera à travers la sensibilisation des élus locaux et des populations et des unités mobiles d'intervention ainsi que des capacités des intervenants (comités, ASC, GPF, etc.) en techniques de lutte et de réhabilitation des pare-feu existants.

7.10 Conclusion

La capacité du service forestier à mener efficacement les activités de lutte contre les feux de brousse a été considérablement réduite dans la région au cours de ces dernières années. Cette contre-performance résulte d'un manque notoire des moyens multiformes d'intervention de l'IREF.

Toutefois, l'expérience enrichissante de la communauté rurale de Vélingara (département de Ranérou) qui a déjà séduit toute la région devrait être saluée et encouragée. En effet, les populations de cette localité, en majorité des éleveurs, ont pris conscience, depuis quelques années, des enjeux socioéconomiques considérables de la protection des ressources forestières de leur terroir. C'est ainsi qu'elles se sont organisées en fédération pour lutter encore plus efficacement contre les feux de brousse dans la région.

Ainsi, leurs actions à côté de celles des Collectivités Locales et du Service des Eaux et Forêts devraient contribuer à l'éradication du problème des feux dans la région.